

**A l'attention de** Monsieur le Président de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne -ANMSM-

**Objet** LETTRE OUVERTE

**Grenoble le** 6 octobre 2009

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance de la motion publiée par l'ANMSM au sujet de la DTA "Alpes du Nord" le 29 juillet 2009.

Pour CIPRA France le projet de DTA représente une opportunité d'application directe de la Convention alpine<sup>1</sup> sur le territoire des Alpes du Nord. La Commission internationale pour la protection des Alpes – CIPRA - est à l'origine de cette Convention qui est devenue un traité de droit international reconnu comme la base du développement durable dans l'arc alpin. Elle a été signée par 8 pays de l'arc Alpin ainsi que par l'Union Européenne.

L'ANMSM a mis en place une charte de développement durable pour ses adhérents. Nous avons accepté de participer à son Comité national de suivi. Même si nous avons certaines réserves sur cette démarche, nous approuvons la dynamique qu'elle pouvait impulser dans les stations de montagne afin de prendre des orientations vertueuses. Nous avons par ailleurs obtenu des engagements clairs de la part de ses protagonistes sur le fait qu'il ne s'agissait pas d'une opération de marketing pour « verdir leur image ». C'est sur la base de ces engagements et dans un esprit de collaboration réciproque que nous avons accepté de participer aux travaux de ce comité.

En l'état actuel de sa rédaction, la DTA<sup>2</sup> "Alpes du Nord" comporte des aspects contraignants en matière d'aménagement du territoire et en particulier pour les stations de sport d'hiver. Ces aspects vous amènent à considérer :

*"que les dispositions prévues par le projet de directive en matière d'urbanisation touristique (constructions nouvelles, remontées mécaniques, équipements publics et de loisirs, équipements thermaux et liés aux diverses activités aquatiques en montagne) aboutiront inéluctablement à figer le développement et l'aménagement des stations".*

---

<sup>1</sup> [www.alpconv.org](http://www.alpconv.org)

<sup>2</sup> [www.dta-alpesdunord.fr](http://www.dta-alpesdunord.fr)

Devons nous considérer que l'avenir des stations ne passerait « inéluctablement » que par – encore - des constructions nouvelles, des remontées mécaniques, des équipements divers, etc. ? N'y a-t-il pas d'autres voies que celles du béton et des pylônes pour les Alpes du Nord et pour les Alpes en général ? Des territoires alpins français et étrangers ont déjà montré qu'il pouvait en être autrement, tout en garantissant les trois piliers du développement durable dont nous sommes très soucieux. Votre Charte du Développement Durable des Stations de Montagne nous semblait porteuse d'une telle approche.

Votre motion énonce également :

*"que les réformes successives du droit de l'urbanisme ces dernières années, en particulier celles relatives à la planification de l'espace permettent d'intégrer dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLU) les principes du développement durable. Les règles supplémentaires d'encadrement de l'urbanisation touristique remettent en cause la libre administration des collectivités locales".*

Nous constatons cependant que dans le cadre réglementaire actuel, de nombreuses réalisations ont vu le jour (avec de nouvelles demandes en préparation), plusieurs projets d'extension des domaines skiables et de liaisons entre stations au détriment des espaces naturels et du respect de l'environnement ont été réalisés. S'il en fournit quelques éléments pour les plus courageux, le cadre réglementaire actuel ne permet donc malheureusement pas de nous retrouver tous et de nous engager tous véritablement dans un avenir durable de la montagne.

Il est donc nécessaire d'ouvrir d'autres horizons, de se donner de nouveaux outils efficaces faces aux défis qui nous font face aujourd'hui (globalisation, changements climatiques, métropolisation, crise financière, etc.).

Parce que les stations sont un puissant moteur de l'économie de montagne, parce qu'elles sont souvent prises comme « emblèmes » des territoires alpins, parce qu'elles sont parties prenantes d'un espace montagnard particulièrement sujets aux effets des changements climatiques, elles doivent selon nous faire figure d'exemple en matière de durabilité.

Les paysages sont la plus belle et grande richesse des Alpes du Nord et des Alpes dans leur ensemble. Leur pérennité repose sur l'attention toute particulière que l'on se doit d'accorder à une ressource de plus en plus rare : l'espace. Nous sommes en cela convaincus que l'avenir des stations de montagne ne peut plus s'envisager à travers des logiques de développement qui viendraient toujours plus grignoter cette ressource. Le modèle de développement sous-tendu par votre motion montre peu de changements, d'adaptations ou de capacité à traduire concrètement sa nécessaire remise en question. Ce modèle a certes connu de belles heures de gloire par endroits, mais il a également sévèrement montré ses limites et contradictions sur le plan environnemental, mais aussi social et économique.

Nous estimons donc qu'il est plus que temps de construire un nouveau référentiel global de pensée et d'action pour les Alpes du Nord. La Convention alpine et le projet de DTA Alpes du Nord le permettent.

Nous avons cru comprendre que les stations qui avaient signé votre charte s'engageaient dans une voie qui rejoignait à terme les principes de la Convention alpine et qui trouverait

une réelle cohérence et concordance avec les orientations du projet de DTA Alpes du Nord. Nous relevons donc une contradiction majeure avec leur approbation de la déclaration du 29 juillet 2009 émise par votre Conseil d'administration.

**Dans ces conditions, nous ne pouvons que nous retirer du Comité national de suivi de la charte que vous avez mis en place et dénoncer catégoriquement une opération qui ne serait alors que purement médiatique.**

Nous sommes persuadés qu'un certain nombre de stations ont pris très au sérieux leur adhésion à votre charte de développement durable et sont prêtes à réellement changer d'approche. Malheureusement leur travail ne pourra être mis en valeur au sein de la charte. Nous sommes toutefois persuadés qu'à moyen terme leurs innovations porteront leurs fruits, car l'évolution des mentalités et de la société, ainsi que la diminution des ressources naturelles et l'appauvrissement d'énergies fossiles montreront la pertinence de leurs choix pour un vrai développement durable.

Tout comme nous l'avons été auparavant, nous resterons à l'écoute de ces stations, en particulier pour leur faire partager les expériences françaises et étrangères de projets de développement réellement soutenable et pour les accompagner dans leur mise en œuvre.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Patrick Le Vaguerèse  
Président de CIPRA France.

